

## FORMATION

### Coordinateur de conférences de justice restaurative

#### Qu'est-ce que la justice restaurative ?

La justice restaurative ne cherche pas, avant tout, à expliquer l'acte, à définir les culpabilités ou à infliger une peine équitable. Elle met l'accent sur les conséquences et a pour but de réparer les dommages causés et/ou de restaurer les relations entre les personnes qui ont été affectées directement ou indirectement par l'acte délictueux. La justice restaurative est une philosophie et un processus par lequel toutes les parties impliquées dans un conflit relationnel ou une agression, victimes, auteurs et témoins, décident ensemble comment réagir à la situation et à ses conséquences sur les relations humaines, avec l'aide d'un coordinateur.

La justice restaurative poursuit trois objectifs principaux :

- la réparation de la victime,
- la réinsertion de l'auteur,
- le rétablissement de la paix sociale.

Les pratiques de justice restaurative ont des résultats surprenants à travers le monde (les grandes villes du Brésil, aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis...).

#### Dates, lieu et horaires

Les 11, 12 et 13 septembre 2019  
dans les locaux de REMAID, 4 Rue de Mulhouse, 26000 Valence  
de 9h30 – 12h30 et de 14h – 17h30 le mercredi  
de 9h – 12h30 et de 14h – 17h30 le jeudi  
de 9h – 12h30 et de 14h – 16h le vendredi

#### Tarifs et modalités d'inscription

A titre individuel : 270 €,  
A titre professionnel (salarié.es, personnels de l'Etat, des collectivités, OPCA) : 395 €  
**S'inscrire par mail à [coordination@remaid.fr](mailto:coordination@remaid.fr)** (en indiquant vos nom, prénom, adresse, tel., mail, nom employeur, nom OPCA)

#### Objectifs pédagogiques

Acquérir les éléments nécessaires pour :

- comprendre la théorie et la pratique des conférences de justice restaurative;
- initier des conférences de justice restaurative et les accompagner
- disposer d'une approche qui permet d'identifier collectivement les moyens de la réparation des conséquences de l'acte, de structurer un cadre d'expression, d'améliorer le vivre ensemble.
- travailler en lien avec les personnes directement touchées et représentants légaux.

Correspondance : 14, rue Maurice Ravel – 09200 Saint-Girons – Tél. : 06 73 14 83 52

[contact@questiondejustice.fr](mailto:contact@questiondejustice.fr) – [www.questiondejustice.fr](http://www.questiondejustice.fr)

## Compétences visées pour coordonner une CJR:

- **Motiver** : apprendre à créer une relation de confiance pour vaincre les hésitations, calmer les inquiétudes et motiver les participants de participer.
- **Écoute** : renforcer sa capacité d'écoute active, surtout lors des entretiens de préparation.
- **Organisation** logistique : maîtriser tout ce qui doit être fait pour assurer une CJR réussie.
- **Évaluation** : avoir une image de vos propres possibilités et envies d'accompagner ce processus.

## Méthode et outils

Une formation pratique ! Après une courte introduction au concept de la justice restaurative et à travers l'étude de cas pratiques (documentaires vidéos), des exercices : jeux de rôle, travaux en groupe, échanges d'expériences entre participants, acquérir les éléments nécessaires pour la mettre en œuvre et expérimenter les conférences de justice restaurative. Un manuel avec des fiches de préparation et d'évaluation sera donné. Par la suite, pour chaque conférence ou cercle que vous serez amené à conduire, vous pouvez contacter l'association et être accompagné par la formatrice ou par un coordinateur plus expérimenté désigné par l'association Question de justice.

## Validation

Une attestation de présence à la formation. Sous condition d'un regroupement annuel et de la supervision, une mise en pratique sur le terrain et un écrit pourront valider une attestation de coordinateur de conférences de justice restaurative.

## Formation conduite par Hélène van Dijk

De formation initiale en Sciences sociales, Hélène van Dijk a obtenu un diplôme universitaire « Adolescents difficiles, approches et pratiques interprofessionnelles » en France où elle vit depuis 1999. En parallèle de son activité d'assistante familiale pour adolescents, elle commence en 2005 sa formation aux pratiques de justice restaurative auprès de la Eigen Kracht Centrale aux Pays-Bas. Depuis 2006, elle multiplie les contacts à l'étranger, se perfectionne puis se prépare à créer une association en France. Question de justice, association pour l'introduction des pratiques de justice restaurative, voit le jour en mars 2012. Elle a pour objet « d'améliorer la vie en communauté à travers la création de liens, leur préservation et leur réparation lorsqu'un acte délictuel ou criminel les a endommagés ou lorsque les relations se sont détériorées » et ce à travers la sensibilisation du grand public et des acteurs politiques. Elle a pour objectifs : la dispense de formations ponctuelles et de formations continues, le suivi et la mise en relation des personnes formées avec des demandeurs de conférences familiales ou de justice restaurative. Hélène travaille au Centre de Détention de Muret, pour des départements et associations et l'Éducation Nationale.

## Conseils de lecture

- « L'impasse de la punition, des alternatives en classe » réd. Éric Debarbieux, 2018, Dunod
- « Pratiquer la Concertation restaurative en groupe avec des jeunes » Joelle Timmermans, 2017, Chronique Sociale
- « La justice restaurative » Howard Zehr, 2012, Labor et fides.

Correspondance : 14, rue Maurice Ravel – 09200 Saint-Girons – Tél. : 06 73 14 83 52

[contact@questiondejustice.fr](mailto:contact@questiondejustice.fr) – [www.questiondejustice.fr](http://www.questiondejustice.fr)